

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ATTENTATS DE PARIS

Les événements dramatiques survenus le 13 novembre à Paris ont conduit le Gouvernement à prendre des mesures particulières de protection de la population. L'état d'urgence a été décrété par le Président de la République sur l'ensemble du territoire à compter de ce jour 0h00.

Un deuil national de trois jours a été décidé par le Président de la République. Tous les drapeaux des édifices publics sont mis en berne dès ce jour.

Le Préfet du Gers a réuni ce matin l'état-major de sécurité du département, pour mettre en œuvre les mesures de sécurité annoncées par le Gouvernement. L'ensemble des services de l'Etat est mobilisé à cette heure.

Dans cette période de recueillement, il est **recommandé de reporter tout événement à caractère festif** ainsi que les manifestations publiques, y compris les rassemblements commémoratifs des événements tragiques intervenus la nuit dernière.

Dans un souci de sécurité de la population, le préfet du Gers demande à chacun, citoyens et élus, de respecter strictement les consignes de vigilance.

Un moment de recueillement sera organisé dans toutes les administrations publiques le lundi 16 novembre à 12 heures.

